

FICHE D'INSCRIPTION

**SAISON
2011/2012**



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

E-MAIL PARENTS

TELEPHONE FIXE

PORTABLE PARENTS

PORTABLE ENFANTS

E-MAIL ENFANT

PHOTO

ADRESSE

Rue :
 CP : VILLE :

Les informations que vous avez fournies font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant.

SEXE

F
 H

NATIONALITE

PROFESSION

(pour les enfants, profession des parents)

EMPLOYEUR

Discipline 1 et Grade

Sans Profession Etudiant

Collégien

Discipline 2 et Grade

MONTANT DE L'ADHESION

Avez-vous un Passeport Sportif ?

oui non

Voulez-vous participer aux compétitions ?

oui non

Adhésion.....	€
+ Frais Inscription	
38€ ou 48€.....	€
+ Forfait (1-2) ou 3	
69ou 89€	€
+ Enveloppes 4€.....	€
TOTAL :	€

Cadre Administratif

Licence

Assurance

Certificat Médical

Enveloppes

Photos

Carnet N°

SIGNATURE DE L'ADHERENT :

Année d'entrée dans le Club :

1 / Je déclare également avoir pris connaissance et respecter les statuts de l'Association "Samouraï 2000" ainsi que son règlement intérieur figurant au verso.

2 / Je déclare avoir eu connaissance de l'article de la Loi du 16 Juillet 1984 relative à l'organisation des activités sportives informant les adhérents de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

3 / J'autorise le SAMOURAÏ 2000 à utiliser mon image ou celle de mon enfant pour ses publications.

Autorisation Parentale (pour les moins de 18 ans)

Je soussigné (e) (NOM-Prénom) :

Autorise mon enfant

A pratiquer le _____

Signature du représentant légal

Pour l'organisation des cours et le bon déroulement de l'année, le Club a établi un règlement intérieur afin que vous puissiez bénéficier au mieux des cours qui vous sont proposés.

INSCRIPTION

Il est demandé à l'inscription d'être en possession d'un Certificat Médical d'aptitude à la pratique du sport daté de moins d'un mois. La non présentation de celui-ci n'engage pas l'association.

Le Samouraï 2000 est une association loi 1901, la cotisation correspond à l'adhésion à l'association et vous confère la qualité de membre durant une saison, ne présage pas de votre assiduité aux cours. Quel que soit le motif d'un arrêt éventuel d'activité de la part de l'adhérent, la cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible.

ASSURANCE

En cas d'accident survenu lors d'une compétition, d'un cours ou d'un trajet, vous devez le signaler au Club pour adresser, dans les 3 jours, une déclaration à la compagnie d'assurance.

DISCIPLINE

Il est obligatoire de déposer sa carte à chaque entraînement dans la salle de cours (sauf pour les enfants de moins de 9 ans).

Pour les enfants et ados, toute absence doit être justifiée auprès du professeur.

HYGIENE

De plus, il est formellement interdit de fumer, de cracher, de manger du chewing-gum dans l'ensemble des locaux. Les adhérents devront se présenter en tenue propre et confortable pour la pratique du sport (pieds et mains propres, ongles coupés, cheveux attachés).

Le port de zoories (tongs, sandales) est obligatoire pour aller du vestiaire à la salle d'entraînement.

SECURITE

Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu avant de laisser leur enfant.

Il est demandé aux parents de revenir chercher leur (s) enfant (s) à la fin de leur cours. Le Club se décharge de toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'heure de cours.

COMPETITION

En fonction des lieux de compétitions et du nombre de participants, il sera demandé aux parents de les accompagner suivant leurs possibilités.

GÉNÉRALITES

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de sport. Pour parer à toute éventualité, utilisez les casiers des vestiaires, à vider tous les soirs.

L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour tous.

Le non respect de ce dernier pourrait entraîner l'interdiction d'accéder aux salles d'entraînement et éventuellement la perte de la qualité de membre de l'association.

Les heures, fréquences et jours de cours peuvent être modifiés. Au cours de l'année, une discipline peut être ajoutée ou une autre disparaître si la direction le juge nécessaire.

Le Bureau vous remercie de votre compréhension.